

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 34
Procurations : 13
Votants : 47
Absents : 5

Date de convocation : 05/04/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Gratuité des transports du réseau Tout'enbus pour le peuple ukrainien.

Compte tenu du contexte de guerre et d'exode du peuple ukrainien, la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) a décidé d'accorder la gratuité des transports pour les Ukrainiens sur les réseaux de transport qu'il gère : cars Région Ardèche et cars Région express.

S'agissant plus particulièrement du réseau urbain Tout'enbus, la CCBA, en accord avec la Région AURA, a décidé d'accorder la « gratuité réfugié » pour les ukrainiens sur présentation d'une carte de réfugié ou d'un passeport Ukrainien.

Pour information, le titre "gratuité réfugiés" est uniquement disponible sur les pupitres de vente dans les autobus du réseau. Ce titre est valable jusqu'au 31/08/2022 sauf prolongation eu égard à l'évolution du contexte.

Le produit a été configuré et mis en place à compter du 26 mars 2022 (voir ticket type en annexe).

Pour les enfants scolarisés d'origine ukrainienne, la création de la carte « ourà » et de l'abonnement scolaire, la Région a également demandé d'accorder la gratuité. Or, la CCBA lors de son conseil communautaire du 07 décembre 2021, a déjà décidé d'appliquer dans sa grille tarifaire la gratuité de ces produits.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accorder la "gratuité réfugiés" sur le réseau Tout'enbus selon les éléments présentés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220411-DEL11042022-46-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022